

Programme de formation

Les fondamentaux : comment établir un bulletin de paie ?

OBJECTIF

Cette formation vise à initier les collaborateurs débutants sur la paie à l'établissement et au contrôle des bulletins de paie et des charges sociales

Les contrats particuliers, le calcul des congés payés et le traitement des absences sont également au programme.

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- √ Structurer vos connaissances de la paie
- √ Réaliser un bulletin de paie selon les paramètres nécessaires
- √ Estimer le coût d'une embauche

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé

PROGRAMME

- √ Les structures du bulletin de paie
- √ Les différentes composantes de la rémunération brute
- √ Avantages en nature et frais professionnels
- √ Les absences congés payés et maladie
- √ Charges sociales : bases de calcul et cotisations aux différentes caisses
- √ Effectuer les déclarations sociales

V1.3 du 01/07/2025

Vendredi 7 novembre De 9h à 17h30

Durée: 7 heures

Présentiel à Picpus Paris 12^{ème}

18 personnes maximum

Collaborateurs comptables

Tarif Adhérent/Correspondant inclus Tarif Autres publics 350 € HT – 420 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85

INTERVENANT

Philippe HINGAND

Consultant et formateur en paie et charges sociales, ancien inspecteur URSSAF

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.



36, rue de Picpus 75580 Paris cedex 12 E-mail : nation@cgapicpus.com



